

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° AMV2026_054

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1 et L.2213-6,

VU le Code de la route, notamment ses articles R.411-8 et R.411-25 relatifs aux mesures de restriction ou d'interdiction de la circulation,

VU la demande présentée par l'entreprise **DUMONT CLEAN SERVICES** en date du 09/03/2026,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation afin de permettre la réalisation de travaux **de nettoyage des cassettes et des trottoirs de l'ouvrage pour le compte de l'ATMB**,

Avenue des Lacs,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de la réalisation des travaux précités, la circulation sur l'Avenue des Lacs sera en demi-chaussée avec un alternat par feux tricolores du **07/04/2026 au 17/04/2026** (durée des travaux 1 journée sur la période).

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme à la réglementation en vigueur et à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et maintenue par l'entreprise intervenante.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise aux services de la Gendarmerie, aux services de secours, à la Police Municipale, au Pôle Routes – Arrondissement de Bonneville, ainsi qu'à Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été publié sur le site internet de la commune.

Fait à Scionzier, le 11/03/2026

De Maire,
Sandro PÉPIN

